

L'Orchestre du Centre national des arts, composé de 46 musiciens, donne des concerts au Centre même et entreprend des tournées tant au Canada qu'à l'étranger. Son programme prévoit annuellement quelque 80 concerts, mettant en vedette des solistes et des orchestres venant d'autres villes du Canada et de partout dans le monde.

Le département de théâtre présente chaque année plus de 600 pièces au Centre même et en tournée. Certaines pièces illustrent le théâtre régional canadien, alors que d'autres sont d'origine étrangère.

Le département de danse et de variétés monte environ 100 différents spectacles par an. Le CNA est l'unique centre au Canada où chaque grande troupe de ballet canadienne se produit. Il donne à des artistes de tous les coins du pays l'occasion de se faire valoir. Les quelque 900 spectacles et concerts que le CNA offre annuellement attirent au total plus de 700 000 personnes.

15.3 Aide aux arts

15.3.1 Aide gouvernementale aux arts et à la culture

En 1986-1987, les administrations publiques (fédérale, provinciales et municipales) ont consacré une somme totale d'environ 4,6 milliards de dollars à la culture, ce qui représente près de 2% de l'ensemble des dépenses gouvernementales.

La part du gouvernement fédéral était de 2,5 milliards de dollars, ce qui représente 2% des dépenses fédérales totales. Les dépenses fédérales au chapitre de la culture ont augmenté à un taux annuel moyen de 7% entre 1982-1983 et 1986-1987. Les crédits fédéraux sont allés principalement aux industries culturelles, qui ont accaparé les deux tiers du budget total du secteur de la culture. La radiodiffusion, la plus importante industrie culturelle, a reçu près de la moitié des crédits fédéraux totaux à ce chapitre.

Les dépenses des administrations provinciales dans le domaine de la culture se sont élevées à 1,3 milliard de dollars, ce qui équivaut à 1% des budgets totaux des provinces. Les crédits consacrés par les provinces à la culture se sont accrues à un taux annuel moyen de 7% entre 1982-1983 et 1986-1987. Les bibliothèques et le patrimoine sont les deux secteurs qui ont le plus bénéficié des dépenses provinciales à ce chapitre. Ensemble, ils ont reçu les trois cinquièmes du total des budgets provinciaux consacrés à la culture.

Les administrations municipales ont dépensé au total 0,8 milliard de dollars dans le domaine culturel, ce qui représente 2% de leurs dépenses totales en 1986-1987. Les bibliothèques ont reçu

à elles seules les trois quarts du budget total des municipalités au chapitre de la culture.

15.3.2 Conseil des Arts du Canada

Créé en 1957 par une loi du Parlement, le Conseil des Arts du Canada a pour mission de développer et de favoriser l'étude et la jouissance des arts, de même que la production d'œuvres dans ce domaine. Il offre des subventions et des services qui s'adressent principalement aux artistes professionnels et aux organismes artistiques œuvrant dans les domaines de la danse, de la musique, du théâtre, de la création littéraire et de l'édition, des arts visuels et des arts médiatiques.

Le Conseil des Arts du Canada est dirigé par un conseil composé de 21 administrateurs publics non rémunérés, nommés par le gouvernement pour une durée limitée afin d'assumer les responsabilités énoncées dans la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*. Les membres du Conseil, qui proviennent de toutes les provinces, se réunissent pendant plusieurs jours à quatre reprises durant l'année, soit en mars, en juin, en septembre et en décembre. Lors de ces réunions, les membres examinent les demandes de subventions et en accordent, et établissent l'orientation de la politique du Conseil. Dans leur travail, ils peuvent compter sur les avis et les recommandations formulés par un grand nombre de spécialistes, dont le personnel du Conseil, les comités consultatifs établis dans chaque discipline et plus de 800 artistes et professionnels du domaine des arts qui, chaque année, agissent à titre de membres de jurys et de comités de sélection.

Aux termes de la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, le Conseil est un organisme indépendant qui définit lui-même sa politique et établit ses propres programmes de subventions. Il est comptable au Parlement par l'entremise du ministre des Communications. Les revenus du Conseil proviennent de trois sources : une subvention annuelle du Parlement, qui représente près de 90% de son budget ; les intérêts de la Caisse de dotation qui s'élève à 50 millions de dollars ; et les dons et les legs.

En 1987-1988, le Conseil a dépensé 80,3 millions de dollars en subventions et services, dont 9,4 millions de dollars ont été versés à certains artistes. Les subventions accordées au chapitre des arts se répartissaient comme suit entre les catégories suivantes : danse, 9,3 millions de dollars ; musique, 14,8 millions de dollars ; théâtre, 15,7 millions de dollars ; création littéraire et édition, 11,4 millions de dollars ; arts visuels, 5,4 millions de dollars ; acquisitions de la Banque d'œuvres d'art, 0,9 million de dollars ; et arts médiatiques, 3,6 millions de dollars. Le Conseil a consacré 2,6 millions de dollars à son programme Explorations.